

Situation COVID-19 / Plaine 2021

Le pouvoir organisateur

Le Pouvoir Organisateur de la Plaine de Grez-Doiceau est la Commune de Grez-Doiceau

Adresse : Place Ernest Dubois n°1 à 1390 Grez-Doiceau

Accueil : 010/84 83 00

Site web : www.grez-doiceau.be

Equipe d'encadrement

Responsable :

Coordinatrice ATL Isabelle HARDY 010/84 83 24

Sur site :

Coordinatrices de la plaine Isabelle HARDY 010/84 83 24

 Diane Hellinckx 010/84 83 46

Responsable administrative Pascale HUBERT 010/84 83 25

pascale.hubert@grez-doiceau.be

Il se peut qu'en cours du séjour, votre enfant rencontre un problème particulier. N'hésitez pas à en parler à son animateur et, si besoin, à la chef de plaine, à la responsable administrative ou à la coordinatrice de la plaine qui mettront tout en œuvre pour vous aider à le résoudre.

Voici le numéro de téléphone pour nous joindre **durant la période de la plaine.**

GSM de la plaine : 0471/50 43 98

Projet pédagogique et protocole pour l'organisation de la plaine dans le cadre de la crise Covid-19

Ces documents sont disponibles à l'accueil de la Plaine sur demande et sur le site web : www.grez-doiceau.be

Lieux et dates

La plaine se déroule **du 5 juillet au 13 août 2021.**

2 lieux d'accueil :

- école Sainte-Elisabeth (pour les petits)
- Coullemont (pour les grands)

Un accueil spécifique **pour chaque lieu** sera mis en place dès le premier jour de chaque semaine de plaines.

Modalités d'inscription et financières

Vous trouverez les conditions d'inscriptions Situation Covid-19 sur le site communal www.grez-doiceau.be

Toute participation à la plaine fait l'objet d'une inscription préalable. Ces inscriptions sont ouvertes via le site communal **à partir du 31 mai 2021 dès 9h30 et se clôturent le 7 juin 2021 à 20h**. Si vous n'avez pas Internet, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la responsable administrative au 010/84 83 25 afin de compléter ensemble la demande d'inscription.

En ce qui concerne **l'inscription des petits**, il est indispensable que **votre enfant soit propre** la journée pour pouvoir participer à la plaine.

Les tarifs **par semaine et par enfant** pour les inscriptions sont les suivants :

Inscriptions – Accès à la plaine	1 ^{er} enfant*	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant et +
<ul style="list-style-type: none">• du 5 au 9 juillet (5 jours)• du 12 au 16 juillet (5 jours)• du 26 au 30 juillet (5 jours)• du 2 au 6 août (5 jours)• du 9 au 13 août (5 jours)	40 €/semaine	30 €/semaine	30 €/semaine	25 €/semaine
<ul style="list-style-type: none">• du 20 au 24 juillet (fermé le 21 juillet / 4 jours)	32 €/semaine	24 €/semaine	24 €/semaine	20 €/semaine

Les tarifs dégressifs concernent uniquement les enfants d'une même fratrie.

*Est considéré comme le 1^{er} enfant celui qui est inscrit le plus longtemps à la plaine.

Les "cartes de sortie" qui vous permettront de reprendre votre/vos enfants chaque jour vous seront envoyées par courrier au plus tard la semaine précédant le premier jour de plaine de votre/vos enfants.

Votre inscription sera effective **après réception du paiement**.

Attention, en raison de cette année particulière et du manque de temps dont nous disposons entre le moment des inscriptions et le début de la plaine, le paiement vous sera demandé plus rapidement que d'habitude, surtout pour les enfants qui participent au début de la plaine.

Un mail reprenant le montant dû pour la participation de votre/vos enfants à la plaine vous sera envoyé dans les jours suivants la confirmation d'inscription. Nous commencerons par envoyer ce mail aux parents dont les enfants sont inscrits la 1^{ère} semaine de plaine.

Attention, En cas d'**annulation de votre inscription**, les remboursements se feront uniquement contre remise d'un **certificat médical** pour autant qu'il nous soit remis avant la fin de la Plaine (le 13 août 2021).

Une difficulté financière ne doit pas être un frein à l'accès à la plaine. N'hésitez pas à en parler auprès de Madame Isabelle HARDY, coordinatrice de la plaine en la contactant au 010/84 83 24.

Age des enfants accueillis et accueil des enfants à besoins spécifiques

La plaine est ouverte à tous les enfants **de 2 ans 1/2 à 12 ans (inclus)**.

Tout enfant est le bienvenu à la plaine.

Si votre enfant présente des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous en parler.

Merci de prendre rendez-vous avec la coordinatrice de la plaine au 010/84 83 24 pour que nous puissions accueillir votre enfant dans les meilleures conditions possibles.



Organisation quotidienne



Accueil du matin

De 8h à 9h

⚠ 2 lieux d'accueil :

- **école Sainte-Elisabeth (pour les petits)**
- **Coullemont (pour les grands)**

Un accueil spécifique **pour chaque lieu** sera mis en place dès le premier jour de chaque semaine de plaines. Les mesures de distanciation physique seront d'application entre parents dès que vous franchirez l'entrée du site.

Le port du masque sera également obligatoire pour tous les adultes et nous demanderons aux enfants de se laver les mains au savon avant de rejoindre leur local.

Les mesures de distanciation physique entre adultes restent bien sûr d'application chaque jour de semaine en venant conduire et rechercher son/ses enfants.

Les temps d'échange avec le personnel encadrant est nécessaire et important mais il sera limité à l'essentiel.

Les enfants sont inscrits aux activités **pour la journée**, pour une question d'organisation et de vie en groupe, ceux-ci doivent **être présents pour 9h00 au plus tard**. Au-delà de cette heure, **l'accès à la plaine peut être refusé**. Les activités sont programmées jusqu'à **16h00**.

Merci de respecter cet horaire.

Par mesure de sécurité et pour le bon déroulement des activités, nous vous demandons de ne pas reprendre votre enfant durant la journée.

L'accès aux parents à l'intérieur des bâtiments n'est pas autorisé; ni le matin, ni le soir, ni pendant la journée !

Tous les matins, chaque parent s'engage à passer à l'accueil pour informer de la présence officielle de l'enfant à la plaine.

Possibilité de garderie le soir de 16h30 à 17h30 **sur inscription préalable et motivée** (1,25€ par enfant). Celle-ci vous sera facturée dès l'inscription ou devra être réglée impérativement au plus tard en début de semaine par Bancontact.

⚠ L'inscription à la garderie est obligatoire et se fera au plus tard avant le vendredi qui précède la venue de votre/vos enfant(s).

Sortie du soir

La sortie du soir se fera à l'extérieur, ce sont les responsables ou les animateurs qui vous accueillent et vont chercher les enfants.

Par mesure de sécurité, une carte de sortie par personne autorisée à reprendre les enfants vous sera transmise après l'inscription. **Il est obligatoire de montrer spontanément cette carte tous les jours** à l'animateur présent à la sortie.

A défaut nous ne laisserons pas l'enfant quitter la plaine. Nous vous remercions de votre compréhension.

Transports

Pour des raisons de sécurité sanitaires, **les transports du matin et du soir ne seront pas organisés cette année** (en cas de difficulté, n'hésitez pas à en parler à la coordinatrice de la plaine).

A emporter

Les enfants emportent leurs **collations, leur pique-nique pour midi et leur goûter.**

De l'eau est à leur disposition tout au long de la journée. Par mesure de sécurité et d'hygiène, nous insistons pour que votre enfant **ait une gourde (marquée à son nom).**

Cette gourde sera remplie au cours de la journée si besoin.



Par mesures d'hygiène et de sécurité, nous insistons pour que les enfants n'apportent aucun jouet ni objets de la maison !

Les téléphones portables, jeux électroniques, argent de poche ou autres objets de valeur sont strictement interdits.

La Plaine décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de ces objets.

Merci de veiller à ce que votre enfant porte des vêtements adaptés à la plaine (qui peuvent être salis ou abîmés), en effet, votre enfant fera de la peinture, des jeux extérieurs, ...

En cas de pluie, merci de prévoir des vêtements adéquats (bottes, veste imperméable).

En cas de grosses chaleurs, apportez un chapeau et de la crème solaire ; le tout noté au nom de l'enfant.

Pour les petits (jusqu'à 6 ans), nous vous demandons de **munir votre enfant d'un change complet** (au cas où...) marqué à son nom dans un sac plastifié – ces affaires resteront sur la plaine durant la semaine et vous seront rendues le vendredi soir.

Pour la sieste (3 ans), merci de bien vouloir fournir **une couverture, un coussin, un doudou et des langes pour la sieste si besoin**, le tout dans un sac plastifié au nom de l'enfant. Nous vous rendrons ces affaires tous les vendredis.

Repas - Collations

Durant les repas, l'enfant restera avec sa bulle. Chaque bulle mangera dans son local ou à l'extérieur si le temps le permet, dans le respect des règles sanitaires. Si le groupe mange dans son local, le nettoyage des tables sera effectué avant et après le repas.

Le lavage des mains avant et après le repas sera organisé.

Attention, il n'est pas possible de réchauffer un plat, prévoyez donc bien **un repas froid !**

Aucun partage de collations, repas ou boissons ne sera autorisé.



Règles de sécurité générale

Vous pouvez retrouver toutes les règles de sécurité et d'hygiène dans le **protocole à destination des parents** qui vous sera transmis au moment de la confirmation d'inscription de votre enfant.

L'équipe de la plaine a établi un protocole « Situation Covid-19 » et un règlement d'hygiène et de sécurité connu de tous les animateurs.

Celui-ci régit notamment les sorties à l'extérieur du site encadrées par les animateurs (place sur la chaussée, gilets fluo, eau, trousse de secours, signe de reconnaissance.)

Nous demandons aux parents de respecter les consignes affichées s'ils doivent se garer sur le lieu où se déroule la plaine.

Le terrain et l'entrée sont délimités au moyen de barrières nadar.

L'accès en voiture vers l'arrière du bâtiment est interdit.

Si vous avez des enfants inscrits sur les 2 sites, nous vous demandons de **vous garer en priorité près de l'école Sainte Elisabeth** et de descendre à pied vers le Coullemont (il y a un chemin sécurisé qui traverse l'avant du parc - derrière le mur) ; ceci afin de limiter le nombre de voitures sur le site du Coullemont.

Santé

Une rubrique santé est également développée dans le **protocole à destination des parents** qui vous sera transmis au moment de la confirmation d'inscription de votre enfant.

Une fiche médicale **à compléter et à nous renvoyer par mail le plus rapidement possible** vous sera également transmise lors de la confirmation d'inscription de votre enfant.

Il est impératif que nous soyons en possession de cette fiche ; elle doit être datée et signée par vos soins et nous être transmise le 1^{er} jour de plaine de votre enfant.

Si votre enfant doit suivre un traitement ou **prendre des médicaments** durant la journée, l'animateur veillera à les lui administrer pour autant qu'il dispose d'une **prescription établie par un médecin** au nom de l'enfant, avec le nom du médicament, la dose à lui donner et le moment de l'administration. Sans celle-ci, aucun médicament ne sera administré !

Un enfant ne peut se présenter à la plaine s'il est malade ou présent :

- au moins l'un des symptômes majeurs suivants :

- * Fièvre
- * Toux
- * Difficulté respiratoire

- au moins deux des symptômes mineurs suivants :

- * fatigue (altération de l'état général, irritabilité, pleurs...),
- * rhinite (écoulement ou encombrement nasal), maux de gorge (pharyngite)
- * anorexie,
- * diarrhée aqueuse,
- * myalgies,
- * céphalée,
- * aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...).

Les animateurs disposent d'une boîte de secours. Toutefois ils ne sont pas autorisés à administrer des médicaments sans votre consentement. Une infirmerie sera aménagée et une personne sera désignée pour gérer cet espace. Un ou plusieurs référents médicaux (médecin(s)) de l'entité sera/seront désignés pour la période de la plaine.

Respect des règles

Chaque début de semaine, dans chaque groupe, une "charte de vie" reprenant les règles de base de la vie en groupe est établie avec les enfants. Si malgré cela l'enfant a un comportement inadéquat qui perturbe le bon déroulement de la plaine, les responsables vous en feront part afin que vous nous aidiez à améliorer la situation. Si cela continue, nous établirons un contrat avec l'enfant et si celui-ci n'est pas respecté, les responsables pourront prendre la décision d'exclure l'enfant de la plaine.

Assurances

Les enfants inscrits à la plaine sont assurés quelle que soit l'activité.

Droit à l'image

Il peut arriver que l'équipe de la plaine prenne des photos des enfants en activité. Si vous ne désirez pas que celles-ci soient diffusées sur le site de la commune ou dans le bulletin communal, n'oubliez pas de compléter la rubrique prévue à cet effet dans la fiche signalétique de votre enfant.



Sacs ou vêtements perdus (Restent dans la bulle)



Chaque année, nous déplorons la perte de nombreux objets ou vêtements. Nous accordons une importance particulière à ce problème, aussi nous permettons-nous d'insister pour que tous les effets portent une **marque distinctive** et que les enfants ne soient pas munis d'objets ou de vêtements de valeur.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, **nous vous demandons de veiller à reprendre chaque jour ceux-ci afin de les nettoyer.**

Il importe également que vous signaliez **immédiatement** toute perte à l'animateur, soit le soir en reprenant votre enfant où dès le lendemain matin afin que celui-ci puisse aller voir directement dans le local après l'objet égaré !